

Consignes de sécurité et d'urgence

Dans un véhicule

Si votre visiteur a l'intention de conduire ou de monter dans un véhicule tout-terrain, une motoneige, une motocyclette, une automobile, un camion, etc., ou s'il monte à cheval, veillez à ce qu'il utilise des dispositifs de sécurité adéquate, et que le conducteur ait un permis et une assurance valables pour le genre de véhicule utilisé.

Sur l'eau

Quiconque se trouve à bord d'un bateau, fait du ski nautique ou s'adonne à d'autres activités nautiques doit porter un gilet de sauvetage. Avant d'aller sur l'eau, demandez aux participants s'ils savent nager. Un maître nageur qualifié doit être présent. Assurez-vous que l'embarcation utilisée satisfait au minimum les exigences de base en matière de matériel de sécurité.

Les sports

Un adulte doit superviser toutes les activités sportives. Ne laissez pas les participants pratiquer des sports dangereux comme l'escalade, la descente de rapides, le saut à l'élastique ou le parachutisme.

À la ferme

Si des participants sont hébergés dans votre ferme, vous devriez leur faire visiter la ferme et leur montrer tous les dangers possibles. Donnez-leur des directives bien précises si vous leur permettez d'utiliser des machines. Les armes à feu doivent être mises sous clé.

Dans la ville

Si vous devez voyager en transport en commun, passez en revue avec votre visiteur les mesures de sécurité nécessaires.

Dans les airs

Les participants peuvent faire une randonnée en avion ou en ballon seulement si l'appareil est doté d'un certificat de navigabilité en règle et si le pilote a un permis valable.

Urgence familiale

Si un participant doit retourner chez lui immédiatement, appelez l'animateur du groupe.

Urgence médicale

Si un participant est blessé, obtenez d'abord des soins médicaux. Appelez ensuite l'animateur du groupe, qui aura le formulaire de consentement à des soins médicaux et pourra communiquer avec les parents de la personne blessée.